

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

CONVOCATION : 12 janvier 2015

AFFICHAGE : 29 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 23 janvier, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Sabine MAILLY, Ariane DEREUMAUX, Véronique WARMÉ, MM. Eric GUÉANT, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Jean-Yves GAUDEFROY, Pascal DÈCLE, Tristan ROBERT.

ABSENT(S) ET EXCUSÉ(S) : Mme CORDELETTE
M. HALGAND

ABSENT : M. LECLERCQ

PROCURATION(S) : Mme CORDELETTE à M. PRAMAGGIORE
M. HALGAND à M. GUÉANT

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Informations et compte-rendu des décisions du Maire,
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2014,
- 4) Signature d'une convention avec la fourrière animale SACPA,
- 5) Modification du taux de la taxe d'aménagement (T.A),
- 6) Débat d'orientation budgétaire,
- 7) Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier Payeur Général (TPG),
- 8) Autorisation de poursuites accordée au TPG,
- 9) Décision modificative sur l'exercice 2014,
- 10) Organisation du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015,
- 11) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme MAILLY a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

2 : Informations et compte-rendu des décisions du maire

M. GUÉANT fait le point sur sa rencontre avec les services de la C.C.I. L'idée retenue est celle de la création d'un restaurant qui pourrait prétendre au label « Bistrot de Pays ». Ce genre d'établissement doit offrir, en plus du service de restauration, un service à la population du type : dépôt de pain, relais de la poste, vente de tabacs et/ou presse, épicerie, etc. M. GUÉANT propose de retenir l'option épicerie de produits locaux ou régionaux. Une commission spécifique composée des membres de la commission d'appels d'offres et de Mme WARMÉ se réunira mardi 27 février afin de préparer le dossier de présentation de ce dossier qui sera présenté aux différents partenaires et joint aux demandes de subventions.

La commune a été destinataire des révisions des plans locaux d'urbanisme des communes de GLISY et VILLERS-BRETONNEUX.

Une convention va être signée avec M. GEST, Président d'Amiens-métropole, afin que l'instruction des actes d'urbanisme soit prise en charge par les services de la métropole, suite à l'arrêt de ce service par la D.D.T.M.

M. GUÉANT donne lecture des mails qu'il a reçus de la part de MM. HALGAND et ROBERT, qui concernent des demandes de modifications du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2014.

3 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2014

M. ROBERT a indiqué qu'il ne lui semblait pas que le rôle de suppléant au SIVOM lui ait été rappelé et qu'il a déjà rempli cette fonction en début de mandat. M. GUÉANT répond qu'il a insisté sur la nécessité pour les membres titulaires empêchés de prévenir leur suppléant pour être remplacés.

M. HALGAND a demandé que des précisions soient apportées concernant les questions diverses, concernant la gestion des déchets verts, notamment au sujet des permanences des élus le week-end. M. GUÉANT précise qu'une benne sera (certainement) mise à disposition par les services de la métropole au printemps pour que les riverains puissent y déposer les tontes de gazon et autres déchets verts.

Des fautes de frappe ont été relevées par M. PRAMAGGIORE.

Le compte-rendu est rectifié. Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2014 est approuvé.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

4 : Signature d'une convention avec la fourrière animale SACPA

M. BOUTEILLE demande si la fourrière fonctionne pour les animaux de moins de 20 kg.

M. GUÉANT rappelle aux élus la définition exacte des animaux errants.

La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

La loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) impose aux communes d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

M. GUÉANT présente donc la proposition de contrat de la SAS SACPA : date d'effet au 01/01/2015, contrat de prestations de services missions de services publics, prestations illimitées 24/24 et 7j/7, pour un montant forfaitaire annuel de 757.56 € HT par an.

Le conseil municipal autorise le Maire ou toute autre personne désignée par lui à signer les documents nécessaires dans le cadre de la capture, du ramassage, du transport des animaux errant et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Modification du taux de la taxe d'aménagement (TA)

M. GUÉANT rappelle à l'assemblée le programme d'urbanisation prévu par la municipalité et notamment le projet de transformation de la ferme du centre bourg et celui de la réalisation d'une salle de spectacles dans la grange voisine. Le vœu émis par le Maire et les élus de ne pas augmenter les taxes d'habitation et foncières oblige le conseil municipal à repenser le taux de la taxe d'aménagement (TA).

La taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle remplace, entre autre, la taxe locale d'équipement (TLE). Le taux actuel sur la commune est de 2.5 %. Dans les communes voisines, il est à 3 %.

M. GUÉANT interroge les membres du conseil sur l'opportunité de modifier le taux afin de le porter à 3 %.

Mme WARMÉ demande des précisions sur le paiement de cette taxe.

Mme DEREUMAUX s'informe sur les modalités de révision du taux de la taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de porter le taux de la taxe d'aménagement à 3 % à compter du 01/01/2016.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LENGLET)

6 : Débat d'orientation budgétaire

Monsieur GUÉANT rappelle que la baisse des dotations de l'Etat décidée par le gouvernement impactera les finances municipales. Il rappelle la nécessité de maîtriser le budget communal afin de permettre la réalisation des projets d'investissement retenus par le conseil municipal.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le budget 2015 sera comparable à celui de 2014. Les dotations de fonctionnement seront moindres. Monsieur GUÉANT précise que les élus devront étudier un plan progressif de baisse de ces dépenses de fonctionnement tout au long du mandat actuel.

En matière d'investissements, les dépenses seront légèrement augmentées en raison notamment des études nécessaires à la rénovation de la ferme, 5 000 € seront reportés en frais d'étude.

M. BOUTEILLE demande si le pont du marais est entretenu car des planches sont abîmées, il faudrait prévoir sa remise en état.

M. DÉCLE pose une question sur la masse salariale. M. GUÉANT répond qu'elle est un chapitre important des dépenses de fonctionnement de la commune, qui nécessite d'être contenu comme les autres chapitres.

7 : Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier Payeur Général (TPG)

Vu l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité, en contrepartie des missions assurées par Mme Yveline ASSIER, en 2014.

Taux de l'indemnité : 100 % (gestion de 6 mois) soit 198.72 €.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

8 : Autorisation de poursuites accordée au Trésorier Payeur Général (TPG)

Les titres de recettes émis par la commune de Blangy-Tronville pour son budget principal et ses budgets annexes sont pris en charge par le Trésor Public dont la mission est de les recouvrer.

Dans le cas où le recouvrement ne se fait pas dans le délai légal (30 jours), et après lettre de relance, une procédure contentieuse est déclenchée par le Trésor Public sur autorisation de l'ordonnateur.

Cette autorisation est à délivrer au comptable public de manière permanente et pour l'ensemble des titres émis par la commune pour tous ses budgets.

Conformément au décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, et notamment l'article R1617-24 du CGCT qu'il modifie, il convient à présent de préciser les seuils en deçà desquels le comptable public est dispensé de mettre en œuvre les procédures de recouvrement. Toujours selon cet article, les modalités à fixer doivent avoir préalablement été présentées au comptable public qui formule un avis sur le sujet.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de délivrer une autorisation permanente de poursuites et d'approuver les seuils suivants :

- à émettre de façon permanente les mises en demeure de payer concernant les débiteurs de produits locaux
- à poursuivre de façon permanente par voie de saisies ou d'oppositions à tiers détenteurs les débiteurs de produits locaux
- ne pas exercer de poursuites par mise en demeure de payer pour les sommes inférieures à 30 €
- ne pas exercer de poursuites par voie de saisie pour les sommes inférieures à 130 €.
- ne pas exercer de poursuites par voie de vente des biens saisis si la dette est inférieure à 500 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1617-24,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

AUTORISE Mme Yveline ASSIER, Comptable Public, à émettre de façon permanente les mises en demeure de payer concernant les débiteurs de produits locaux

AUTORISE Mme Yveline ASSIER, Comptable Public, à poursuivre de façon permanente par voie de saisies ou d'oppositions à tiers détenteurs les débiteurs de produits locaux

AUTORISE Mme Yveline ASSIER, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par mise en demeure de payer pour les sommes inférieures à 30 €

AUTORISE Mme Yveline ASSIER, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par voie de saisie pour les sommes inférieures à 130 €

AUTORISE Mme Yveline ASSIER, Comptable Public, à ne pas exercer de poursuites par voie de vente des biens saisis si la dette est inférieure à 500 €.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Décision modificative sur l'exercice 2014

La commune a contracté un emprunt en 2013 pour acquérir la réserve foncière du centre-bourg. La première échéance s'élevait à 17 682.81 € (amortissement : 10 025.39 € et intérêts : 7 657.42 €) et ces montants avaient été prévus au budget 2014 à même hauteur.

Or, l'échéance 2014 se compose ainsi : remboursement de 17 925.39 € (amortissement : 10 421.39 € et intérêts : 7 504.00 €).

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes au budget 2014 :

| Dépenses d'investissement | BP 2014 | DM JANVIER 2015 |
|--|---------------|-----------------|
| Chapitre 020 – Dépenses imprévues | + 10 303.52 € | - 396.00 € |
| Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt et dettes | + 10 025.39 € | + 396.00 € |

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

10 : Organisation du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

M. GUÉANT annonce que, compte-tenu de sa propre candidature aux prochaines élections départementales, il ne souhaite pas être investi du rôle de président du bureau de vote ni faire partie des membres dudit bureau afin de respecter un esprit de déontologie envers les autres candidats.

La tenue du bureau de vote unique de la commune de Blangy-Tronville aura donc lieu selon les tableaux ci-dessous :

| 1^{er} tour du 22 mars 2015 | |
|---|---|
| Président du bureau de vote : Patrice BOUTEILLE Membres du bureau : Charles PRAMAGGIORE, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Nathalie HAVET | |
| 8h00-10h30 | Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Tristan ROBERT |
| 10h30-13h00 | Sabine MAILLY, Patrice BOUTEILLE, Véronique WARMÈ |
| 13h00-15h30 | Olivier CARLOS, Pascal DÈCLE, Jean-Yves GAUDEFROY |
| 15h30-18h00 | Nathalie HAVET, Sylvain HALGAND, Armel LECLERCQ |

| Second tour éventuel du 29 mars 2015 | |
|---|---|
| Président du bureau de vote : Patrice BOUTEILLE Membres du bureau : Charles PRAMAGGIORE, Patrice BOUTEILLE, Pascal DÈCLE, Nathalie HAVET | |
| 8h00-10h30 | Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Tristan ROBERT |
| 10h30-13h00 | Sabine MAILLY, Patrice BOUTEILLE, Véronique WARMÈ |
| 13h00-15h30 | Pascal DÈCLE, Chantal CORDELETTE, Ariane DEREUMAUX |
| 15h30-18h00 | Nathalie HAVET, Sylvain HALGAND, Armel LECLERCQ |

11 : Questions diverses

M. ROBERT s'informe sur la demande d'aide dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. M. GUÉANT lui répond que la demande a été faite et que 816 € d'acompte ont été perçus par la commune en décembre dernier.

D'autre part, est-il possible de faire un point sur la commission sécurité ? Une demande sera adressée à l'adjoint concerné, M. LECLERCQ.

Quand débiteront les travaux de sécurisation (qui sont prévus) en haut de la rue Edouard Ruelle ?

M. CARLOS demande qui est le référent de la personne en contrat, chargée de l'entretien des locaux. Il s'agit de M. GUÉANT.

M. GAUDEFROY indique que, dans le cadre des travaux précédemment évoqués sur les passages à niveaux, l'accès secondaire du lotissement est le chemin d'Amiens, qui doit être maintenu ouvert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

| Prénom et nom | Signature |
|--|-----------------|
| Eric GUÉANT - Maire | |
| Nathalie HAVET – 1 ^{ère} adjointe | |
| Armel LECLERCQ – 2 ^{ème} adjoint | Absent |
| Sylvain HALGAND – 3 ^{ème} adjoint | Absent excusé |
| Sabine MAILLY - Secrétaire | |
| Charles PRAMAGGIORE | |
| Matthieu LENGLET | |
| Véronique WARMÉ | |
| Patrice BOUTEILLE | |
| Olivier CARLOS | |
| Jean-Yves GAUDEFROY | |
| Ariane DEREUMAUX | |
| Pascal DÉCLE | |
| Chantal CORDELETTE | Absente excusée |
| Tristan ROBERT | |